

Délimitation des zones humides selon le critère flore sur des parcelles envisagées pour la compensation

Projet d'extension de la zone d'activité des Cinq Epis sur la commune de Rémilly (57)

Client : SEBL Grand-Est / Mandataire : Iris Conseil



Rainette
110 rue des quatre éléments
POMPEY 54350

info@rainette-ecologie.com

www.rainette-ecologie.com

Date
07.09.2026
Version 1.0



Révision

N° de version	Date	Rédaction	Validation	Objet
1.0	07/09/2026	Ilona BLANCHARD	Océane CLAUDE	Rédaction initiale

Sommaire

Révision	1
Sommaire	2
Table des illustrations	3
1. Contextes et objectifs de l'étude	4
1.1. Projet	4
1.2. Contexte géographique	4
1.3. Objectifs de l'étude.....	4
2. Analyse des méthodes	6
2.1. Équipe missionnée.....	6
2.1.1. Dates de prospections et conditions météorologiques.....	6
2.2. Méthode pour la caractérisation des zones humides	7
2.2.1. Rappel du cadre réglementaire.....	7
2.2.2. Méthodologie pour le critère floristique	7
2.2.2.1. Étude des habitats	7
2.2.2.2. Étude des espèces végétales	8
2.3. Évaluation des limites.....	8
2.3.1. Limites concernant la délimitation des zones humides.....	8
3. Délimitation des zones humides.....	9
3.1. Délimitation selon le critère végétation	9
3.1.1. Description des habitats.....	9
3.1.1.1. Végétations prairiales et de friche.....	9
3.1.1.2. Végétations forestières et préforestières	10
3.1.1.3. Végétations anthropogènes	11
3.1.2. Etude des habitats	14
3.1.3. Etude des espèces.....	14
3.1.3.1. Analyse floristique.....	14
3.1.4. Conclusion sur le critère botanique.....	15
4. Préconisations d'améliorations et de gestion du site	17
Bibliographie	18
Annexes.....	20

Table des illustrations

PHOTOS

Photo 1 : Prairie pâturée © Rainette, 2026.....	9
Photo 2 : Friche © Rainette, 2026	10
Photo 3 : Saussaie marécageuse © Rainette, 2026	11
Photo 4 : Boisement anthropique © Rainette, 2026	12

CARTES

Carte 1 : Localisation des zones d'étude	5
Carte 2 : Cartographie des habitats	13
Carte 3 : Localisation des zones humides selon le critère floristique	16

TABLEAUX

Tableau 1 : Liste des personnes ayant travaillé sur le projet	6
Tableau 2 : Date de passages et conditions météorologiques associées	6
Tableau 3 : Caractère humide des habitats identifiés sur la zone d'étude	14
Tableau 4 : Liste des relevés de végétation réalisés pour les habitats « Pro parte »	14
Tableau 5 : Liste des espèces inventoriées sur la ZEI	20

1. Contextes et objectifs de l'étude

1.1. Projet

Le projet, mandaté par SEBL Grand-Est pour le compte de la Communauté de Communes du Sud Messin, concerne le projet d'extension et de requalification de la zone d'activité (ZA) des Cinq Epis, avec une vocation commerciale, industrielle et logistique, située sur les communes de Rémilly et de Lemud, dans le département de la Moselle (57).

Dans le cadre de ce projet, des zones humides seront impactées, des mesures de compensation devront donc être réalisées. Plusieurs sites de compensation ont été envisagés, ils doivent faire l'objet d'une délimitation des zones humides afin de définir s'ils peuvent être utilisés dans le cadre de la compensation.

1.2. Contexte géographique

Les zones d'étude immédiates (ZEI) sont situées sur la commune de Rémilly, dans le département de la Moselle (57), en région Grand-Est. Elles s'étendent sur 0,20 ha et sur 0,78 ha.

 La Carte 1 ci-après localise globalement les zones d'étude.

1.3. Objectifs de l'étude

Dans le cadre de ce projet, la société Rainette avait réalisé le volet naturaliste de l'étude d'impact (dont diagnostic) et le dossier de dérogation. Elle a de nouveau été missionnée pour réaliser une délimitation de zones humides selon le critère floristique sur les zones envisagées pour la compensation.

DELIMITATION DE ZONES HUMIDES

Notre mission consiste en la délimitation de zones humides selon le critère floristique et pédologique sur le secteur d'étude, conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides, reprécisés par l'article 23 de la Loi n°2019-773 du 24 juillet 2019.

Le présent rapport présente uniquement la délimitation des zones humides selon le critère floristique. La délimitation selon le critère pédologique étant réalisée par la société Iris Conseil.

Localisation de la zone de projet



Carte 1 : Localisation des zones d'étude

2. Analyse des méthodes

2.1. Équipe missionnée

Les personnes ayant travaillé sur les investigations de terrain ainsi qu'à la rédaction de cette étude sont nommées ci-dessous :

Tableau 1 : Liste des personnes ayant travaillé sur le projet

Cheffe de projet	Océane CLAUDE
Chargée d'étude flore	Ilona BLANCHARD

2.1.1. Dates de prospections et conditions météorologiques

 Les dates d'inventaires sont répertoriées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Date de passages et conditions météorologiques associées

Dates de passage	Flore & Habitats	Météorologie
03/09/2026	X	Température : 16-24°C ; Vent : 5 km/h ; Nébulosité : 0% ; Précipitations : 0mm

2.2. Méthode pour la caractérisation des zones humides

2.2.1. Rappel du cadre réglementaire

L'arrêté du 24 juin 2008, modifié par celui du 1^{er} octobre 2009, précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 241-7-II et R. 211-108 du Code de l'environnement. D'après cet arrêté, la délimitation des zones humides repose sur **2 critères** :

- Le **critère pédologique** (étude des sols), qui consiste à vérifier la présence de sols hydromorphes ;
- Le **critère botanique** (étude de la végétation) qui consiste à déterminer si celle-ci est hygrophile, à partir soit directement de l'étude des espèces végétales, soit de celles des communautés d'espèces végétales, dénommées « habitats ».

Ces 2 critères sont **alternatifs**, c'est-à-dire qu'un secteur est considéré comme en zone humide si l'un ou l'autre de ces critères (pédologique ou floristique) conclut à la présence d'une zone humide.

Les modalités de mise en œuvre de l'arrêté, c'est-à-dire les méthodes à utiliser sur le terrain pour chacun de ces critères, sont précisées dans la **circulaire du 18 janvier 2010**.

L'article 23 de la LOI n° 2019-773 du 24 juillet 2019 vient repreciser la définition des zones humides donnée par le 1^o du I de l'article L. 211-1 du code de l'environnement. Ainsi, une zone humide est à présent considérée comme telle : « on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Ainsi, le secteur concerné est considéré en zone humide si l'un ou l'autre des 2 critères (pédologique ou floristique) conclue à la présence d'une zone humide.

Seule la délimitation des zones humides selon le critère floristique a été réalisé par le bureau d'étude Rainette, seule cette délimitation est présentée dans ce rapport. La délimitation selon le critère pédologique a été réalisé par le bureau d'étude Iris Conseil.

2.2.2. Méthodologie pour le critère floristique

La caractérisation en « zone humide » d'un secteur donné est réalisée par l'examen des espèces floristiques présentes (espèces caractéristiques des milieux humides) et/ou des habitats observés.

2.2.2.1. Étude des habitats

Lorsque les relevés de terrain permettent une détermination fine de l'habitat, selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France (rattachement phytosociologique précis), il est souvent possible de déterminer si l'habitat concerné doit être considéré comme un habitat caractéristique de zones humides, c'est-à-dire s'il est mentionné dans la Table B de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.

La réalisation sur le terrain d'une cartographie des habitats, à une échelle de levés appropriée, rend alors compte de la surface précise caractérisée en zone humide au titre de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.

PROTOCOLE DE TERRAIN

L'examen des habitats doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, elles-mêmes homogènes du point de vue physionomique, floristique et écologique, l'examen des habitats consiste à effectuer un relevé phytosociologique et à déterminer s'il correspond à un ou plusieurs habitats caractéristiques de zones humides, c'est-à-dire mentionnés dans la Table B de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.

2.2.2.2. Étude des espèces végétales

Comme pour les habitats, l'examen des espèces végétales porte prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, l'examen de la végétation vise à vérifier si celle-ci est caractérisée par des espèces dominantes indicatrices de zones humides, c'est-à-dire figurant dans la liste mentionnée en Table A de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides. Ces espèces sont identifiées selon le protocole ci-dessous.

PROTOCOLE DE TERRAIN

Sur une placette circulaire globalement homogène du point de vue des conditions mésologiques et de végétation, d'un rayon de 3 ou 6 ou 12 pas (soit un rayon entre 1,5 et 10 mètres) selon le milieu : respectivement herbacé, arbustif ou arborescent, il convient d'effectuer une estimation visuelle du pourcentage de recouvrement des espèces pour chaque strate de végétation (herbacée, arbustive ou arborescente) en travaillant par ordre décroissant de recouvrement.

Pour chaque strate, il s'agit de :

- Noter le pourcentage de recouvrement des espèces ;
- Classer ces espèces par ordre décroissant ;
- Établir une liste des espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la strate ;
- Ajouter les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %, si elles n'ont pas été comptabilisées précédemment.

Une liste d'espèces dominantes est ainsi obtenue pour la strate considérée.

L'opération est répétée pour chaque strate. Les listes obtenues sont ensuite regroupées en une seule liste d'espèces dominantes, toutes strates confondues.

Il s'agit ensuite d'examiner le caractère hygrophile des espèces de cette liste : si la moitié au moins des espèces de cette liste figure dans la liste des espèces indicatrices de zones humides (Table A de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009), la végétation peut être qualifiée d'hygrophile.

2.3. Évaluation des limites

2.3.1. Limites concernant la délimitation des zones humides

DU POINT DE VUE DE LA FLORE ET DES HABITATS

Il est important de rappeler que d'une manière générale, la délimitation des zones humides par le critère floristique ne peut pas être effectuée lorsqu'aucune végétation n'est présente, comme c'est le cas des zones à nu ou des milieux artificialisés, ou dans le cas de végétation d'origine anthropique. Les masses d'eau, comme les canaux ou les fossés, sont également exclues de la caractérisation des zones humides.

Sur ce site, les limites concernent notamment le boisement anthropique longeant un étang privé.

Ces habitats non caractérisables doivent être étudiés par la pédologie. Pour les habitats restants, la totalité des relevés de végétation a pu être interprétée.

3. Délimitation des zones humides

3.1. Délimitation selon le critère végétation

Les relevés de végétation ont pour objectifs de caractériser les grands types d'habitats rencontrés et de détecter les espèces floristiques de zones humides, afin d'évaluer l'intérêt écologique de la zone d'étude.

Ci-après est proposée une description des biotopes et de la flore associée, regroupés par grands types d'habitats. À chacun d'entre eux est associée sa correspondance typologique (codes EUNIS, CORINE Biotopes).

3.1.1. Description des habitats

3.1.1.1. Végétations prairiales et de friche

PRAIRIE PATUREE

Description

Une prairie pâturée est présente au nord de la zone d'étude avec un mauvais état de conservation. La végétation herbacée apparaît fortement altérée, d'une part en raison du pâturage et d'autre part en raison des fortes températures estivales. Ces perturbations rendent difficile l'identification des espèces. Parmi les espèces observées, le Cirse des champs (*Cirsium arvense*) et le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*) ont toutefois pu être identifiés.



Photo 1 : Prairie pâturée © Rainette, 2026

Correspondances typologiques

CORINE Biotope	38 (Prairies mésophiles)
Code EUNIS	E2 (Prairies mésiques)
Natura 2000	/

Évaluation patrimoniale

Cet habitat correspond à une prairie mésophile pâturée en mauvais état de conservation. La diversité végétale observée est faible, avec uniquement des espèces communes.

L'enjeu floristique de cet habitat est faible.

FRICHE

Description

Une friche herbacée borde la saussaie marécageuse. La végétation est largement dominée par l'Ortie (*Urtica dioica*), qui est accompagnée par le Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*) et le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*).

Quelques espèces ligneuses sont également présentes en périphérie de la friche, notamment la Ronce (*Rubus fruticosus*) et l'Orme champêtre (*Ulmus minor*).



Photo 2 : Friche © Rainette, 2026

Correspondances typologiques

CORINE Biotope	87.1 (Terrains en friche)
Code EUNIS	11.53 (Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces)
Natura 2000	/

Évaluation patrimoniale

Cet habitat correspond à une friche herbacée présentant une faible diversité végétale. Les espèces observées sont communes et caractéristiques des milieux perturbés, avec une forte dominance de l'Ortie (*Urtica dioica*).

L'enjeu floristique de cet habitat est faible.

3.1.1.2. Végétations forestières et préforestières

SAUSSAIE MARECAGEUSE

Description

Une saucée marécageuse occupe une majeure partie de la zone d'étude. La strate arbustive est dominée par des espèces ligneuses hygrophiles, notamment le Saule cendré (*Salix cinerea*), le Saule blanc (*Salix alba*), l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et la Ronce bleue (*Rubus caesius*). Ces espèces sont accompagnées par le Noisetier (*Corylus avellana*) et l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*). La strate arborée est composée de l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), du Frêne (*Fraxinus excelsior*) et de l'Orme champêtre (*Ulmus minor*).

La strate herbacée se compose de l'Ortie (*Urtica dioica*), de Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*) et de Gaillet gratteron (*Galium aparine*). Deux espèces hygrophiles sont également présentes, la Laïche pendante (*Carex pendula*) et le Roseau commun (*Phragmites australis*).



Photo 3 : Saussaie marécageuse © Rainette, 2026

Correspondances typologiques

CORINE Biotope	44.921 (Saussaies marécageuses à Saule cendré)
Code EUNIS	F9.21 (Saussaies marécageuses à Saule cendré)
Natura 2000	/

Évaluation patrimoniale

Cet habitat correspond à une saussaie marécageuse présentant une diversité végétale assez élevée. Les espèces observées sont majoritairement communes, mais ce sont des espèces de milieu humide. De plus, la présence du Saule à feuilles d'olivier (*Salix atrocinerea*), espèce très rare et patrimoniale en Lorraine, confère à cet habitat un intérêt floristique particulier. Cependant, il est important de noter que la saussaie se trouve dans un moyen état de conservation.

L'enjeu floristique de cet habitat est fort.

3.1.1.3. Végétations anthropogènes

BOISEMENT ANTHROPIQUE

Description

Un boisement anthropique privé occupe la quasi-totalité de la partie ouest de la saussaie marécageuse. La strate arborée est principalement composée de Charme (*Carpinus betulus*), de Noyer commun (*Juglans regia*) et de Cerisier griottier (*Prunus cerasus*). La strate arbustive comprend le Troène commun (*Ligustrum vulgare*) et ponctuellement la Ronce bleue (*Rubus caesius*).

Le sous-bois est peu diversifié et est composé de l'Equisetum des champs (*Equisetum arvense*) et du Lievre terrestre (*Glechoma hederacea*).



Photo 4 : Boisement anthropique © Rainette, 2026

Correspondances typologiques

CORINE Biotope	83.32 (Plantations d'arbres feuillus)
Code EUNIS	G1.C (Plantations forestières très artificielles de feuillus caducifoliés)
Natura 2000	/

Évaluation patrimoniale

Cet habitat correspond à un boisement anthropique présentant une faible diversité floristique. De plus, les espèces observées sont communes et ont dû être plantées à des fins ornementales autour de l'étang privé.

L'enjeu floristique de cet habitat faible.

Cartographie des habitats naturels



Cartographie : Rainette, 2026
Sources : © Orthophotos, 2026
Dossier : SEBL Grand-est - Remilly et Lémud (7)



Carte 2 : Cartographie des habitats

3.1.2. Etude des habitats

Le tableau en page suivante rend compte des correspondances entre les habitats (codes CORINE Biotopes) et leur caractère humide au sens de l'arrêté pour la zone d'étude.

Tableau 3 : Caractère humide des habitats identifiés sur la zone d'étude

Habitats	CORINE Biotopes	Surface (ha)	Caract. ZH
Sausserie marécageuse	44.921	0,611	H.
Friche	87.1	0,041	p.
Prairie pâturée	38	0,174	NA
Boisement anthropique	83.32	0,159	NA

Légende :

- H. = L'habitat et tous les habitats de niveaux hiérarchiques inférieurs sont caractéristiques de zones humides.
- p. = Dans certains cas, l'habitat d'un niveau hiérarchique donné ne peut pas être considéré comme systématiquement ou entièrement caractéristique de zones humides, soit parce que les habitats de niveaux inférieurs ne sont pas tous humides, soit parce qu'il n'existe pas de déclinaison typologique plus précise permettant de distinguer celles typiques de zones humides. Pour ces habitats cotés « p » (pro parte), il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la zone à partir de la seule lecture des données ou cartes relatives aux habitats.
- NA = Non applicable, cas des milieux artificiels et des masses d'eau.

D'après les méthodes d'inventaires précisées dans l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008, un habitat de la zone d'étude est considéré comme humide par le seul critère « habitat » : la saussérie marécageuse.

Ceux pour qui le critère floristique est applicable sont considérés comme « pro parte ». Ils doivent faire l'objet d'une étude des espèces végétales.

3.1.3. Etude des espèces

3.1.3.1. Analyse floristique

Rappelons qu'un habitat coté « p » (pro parte) signifie qu'il ne peut être considéré systématiquement ou entièrement caractéristique de zone humide. Dans ce dernier cas, il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la zone sans l'expertise des sols ou des espèces végétales nécessaires.

Des relevés de végétation ont donc été effectués dans les habitats considérés comme « pro parte ». Ces relevés sont présentés pour information dans le tableau ci-après, associés aux espèces dominantes à prendre en compte pour la caractérisation en zone humide de l'habitat. Les pourcentages de recouvrement sont donnés par strate.

Tableau 4 : Liste des relevés de végétation réalisés pour les habitats « Pro parte »

Habitats	Relevés	Strate	Espèces dominantes	Recouvrement (%)	Espèce déterminante de zone humide	Habitat caractéristique de zone humide
Friche	1	Arbustive	<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	20	Non	Non
			<i>Ulmus glabra</i> Huds., 1762	2	Non	
		Herbacée	<i>Urtica dioica</i> L., 1753	60	Non	
			<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	20	Non	

L'analyse de relevés floristiques réalisés dans les habitats « pro parte » a permis de confirmer l'absence de zones humides.

3.1.4. Conclusion sur le critère botanique

D'après les méthodes d'inventaires précisées dans l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008, un habitat caractéristique de zones humides a été identifié au sein de la ZEI selon le critère flore.

Ainsi, le critère botanique démontre la présence de 0,611 ha de zones humides sur la ZEI, correspondant à l'habitat Saussaie marécageuse.

Localisation des zones humides selon le critère floristique



Cartographie : Rainette, 2026
Sources : © Orthophotos, 2026
Dossier : SEBL Grand-est - Remilly et Lémud (7)

Carte 3 : Localisation des zones humides selon le critère floristique

4. Préconisations d'améliorations et de gestion du site

La gestion du site devra viser prioritairement le maintien et l'amélioration des fonctionnalités écologiques associées aux milieux humides.

La saussaie marécageuse constitue un habitat à enjeu sur le site, mais son état de conservation est moyen. Lors de la prospection, plusieurs arbres dépérissaient ou étaient cassés. La gestion devra viser une priorité de restauration des conditions écologiques au maintien de cet habitat. Les secteurs accueillant le Saule à feuilles d'olivier (*Salix atrocinerea*), espèce patrimoniale en Lorraine, devront être conservés. Le fonctionnement hydrologique naturel du site devra être maintenu, en évitant toute intervention susceptible d'accélérer le drainage ou d'entraîner un assèchement des sols.

La prairie pâturée devra faire l'objet d'une gestion extensive, avec une pression de pâturage adaptée au milieu.

L'utilisation de produits phytosanitaires devra être évitée sur l'ensemble du site, et les apports d'engrais devront être limités. Cette gestion permettra de limiter les apports de nutriments et l'eutrophisation susceptible de dégrader la qualité écologique et la diversité floristique des milieux présents.

Une vigilance devra être portée pour les espèces exotiques envahissantes, avec notamment le Prunier de Virginie (*Prunus virginiana*), observée au sein de la saussaie, l'espèce devra faire l'objet d'une surveillance afin de prévenir une extension de sa population.

Enfin, un suivi écologique devra être réalisé afin d'évaluer l'évolution des habitats, de la végétation et des fonctionnalités écologiques du site.

Bibliographie

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

Arrêté du 1^{er} octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

Circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

Note technique du 26 juin 2017 relative à la caractérisation des zones humides

BIOTOPE, 2002. Guide sur la prise en compte des milieux naturels dans les études d'impacts. *DIREN Midi Pyrénées*, 75 p.

BIORET F, ESTEVE R. ET STURBOIS A., 2009. Dictionnaire de la protection de la nature. Collection "Espace et territoire", Presses Universitaires de Rennes. 537p.

GRASSET B, Novembre 2010 (version n°2). Guide méthodologique, inventaire et caractérisation des zones humides. Forum des marais atlantiques. 69p.

GRASSET B, 2008. Marais mode d'emploi n°3. Guide méthodologique d'inventaire et de caractérisation des zones humides. Forum des marais atlantiques. 97p.

Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

Circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

Note technique du 26 juin 2017 relative à la caractérisation des zones humides

BIBLIOGRAPHIE LIEE A L'EXPERTISE FLORISTIQUE

AMBLARD P., RAMBAUD M., 2022. Catalogue de la flore vasculaire de Champagne-Ardenne. Conservatoire botanique national du Bassin parisien / Muséum national d'Histoire naturelle, Région Grand-Est. Fichier Excel disponible sur <http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/catalogues.jsp>

AUSSEL A., BELLENFANT S., CATTEAU E., CAUSSE G., CONNORD C., GAUDILLAT V., LAPORTE O., MAISONNEUVE B., SACCA C., VILLEJOUBERT G., 2023. Notice CarHab - Programme de cartographie nationale des habitats naturels et semi-naturels. MTECT, OFB, MNHN, IGN, réseau des CBN, EVS UMR 5600 Université Jean Monnet Saint- Etienne, PatriNat (OFB - MNHN - CNRS - IRD), 36 p.

Bissardon m., Guibal I. et Rameau j.c., 1997. CORINE Biotores, Types d'habitats français. *E.N.G.R.E.F. - Nancy*, 217 p.

Bensettiti F., Rameau J.-C. & Chevallier H. (coord.), 2001. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 - Habitats forestiers. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 339 p. et 423 p. + cédérom.

Bensettiti F., Gaudillat V. & Haury J. (coord.), 2002. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 457 p. + cédérom.

Bensettiti F., Boulet V., Chavaudret-Laborie C. & Deniaud J. (coord.), 2005. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4 - Habitats agropastoraux. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 445 p. et 487 p. + cédérom.

Bensettiti F., Herard-Logereau K., Van Es J. & Balmain C. (coord.), 2004. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 5 - Habitats rocheux. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 381 p. + cédérom.

Bonassi J. & Martin Y., 2021. *Stratégie de conservation. Hiérarchisation des enjeux de conservation de la flore vasculaire en Lorraine*. Pôle lorrain du futur Conservatoire Botanique National Nord-Est. 13p + annexes.

Cartier D., 2021. Catalogue des bryophytes de Lorraine - version du 31 décembre 2021. Conservatoire Botanique de Lorraine. Document numérique.

CAUSSE G. & WEBER E., 2019. Référentiel phytosociologique des végétations de Champagne-Ardenne, version mai 2019. Fichier Excel disponible sur <http://cbnbp.mnhn.fr/cbnp/ressources/catalogues.jsp>

Conservatoire botanique Alsace-Lorraine (coord.), 2024 - Liste des espèces floristiques déterminantes et autres espèces à enjeux znieff en Grand Est [tableur numérique] - version 1.0

D. Baize, M.C. Girard, B. Jabiol, J.P. Rossignol, M. Eimberck, A. Beaudou, 2008. Référentiel pédologique. Association française pour l'étude des sols (AFES). Editions Quae. 435p.

DIDIER B., MISSET C., THEVENIN S. ET ROYER J.M. Liste rouge de Champagne-Ardenne, Habitats, validée le 14 avril 2007 sur avis N°2007-9 du CSRP.

Duval M., Hog J., & Saint-Val M., 2020. Liste catégorisée des espèces exotiques envahissantes de la région Grand Est. Pôle lorrain du futur Conservatoire Botanique National Nord-Est, Conservatoire Botanique d'Alsace et Conservatoire botanique du Bassin Parisien (antenne de Champagne Ardenne). 17 p. + annexe.

Ferrez Y. (coord.), Cholet J., Collaud R., Dupont F., Giovannacci L., Hennequin Ch., l'Hospitalier M., Nguefack J., Simler N. & Voirin M., 2016. Référentiel phytosociologique des milieux ouverts du Massif des Vosges et valorisation agro-écologique des systèmes herbagers. Rapport final. Parc naturel régional des Ballons des Vosges, Parc naturel régional des Vosges du Nord, Conservatoire botanique d'Alsace, Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés, Pôle Lorrain du Futur Conservatoire Botanique National Nord-Est, 618 p. + annexes.

Julve p., 1998. Baseflor. Index botanique, écologique et chorologique de la Flore de France. Version [date de la version utilisée]. Programme Catminat. Version 26/11/2021. <<https://www.tela-botanica.org/projets/phytosociologie/portes-documents/>>.

Lafon, P, O Argagnon, et A Belaud. 2024. « Catalogue de la végétation de France métropolitaine (CatVeg) ». Société Botanique du Nord de la France.

Lambinon J., Delvosalle L. & Duvigneaud J., 2004. Nouvelle Flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines (Ptéridophytes et Spermatophytes). 5^{ème} éd. *Jardin botanique national de Belgique*. 1167p.

Louvel j., Gaudillat v. & Poncet I., 2013. EUNIS, European Nature Information System, Système d'information européen sur la nature. Classification des habitats. Traduction française. Habitats terrestres et d'eau douce. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, Paris, 289 p.

Martin Y. & Bonassi J., 2021. Catalogue des plantes vasculaires de Lorraine - version du 31 décembre 2021. Conservatoire Botanique de Lorraine. Document numérique.

MULLER S., VOIRIN M., CRSPN Lorraine, 2013. Liste des habitats déterminants de ZNIEFF.

Nguefack-Vangendit J. (2023) - Catalogue de la flore vasculaire d'Alsace. CBAL. Fichier numérique.

RAMEAU JC., MANSION D., DUME G, GAUBERVILLE C, 2018. Flore Forestière française. Tome 1 - Plaines et collines - Nouvelle édition. CNPF-IDF. 2464 p.

SIMLER N., BOEUF R., GRANDET G., HOLVECK P., JACOB J-C, 2016. Liste rouge des végétations menacées d'Alsace - méthodologie et résultats, Conservatoire Botanique d'Alsace et Société Botanique d'Alsace, 18 p.

Tison j-m. et De Foucoult b., 2014. *Flora gallica : flore de France*. Biotope

UICN France, FCBN, AFB & MNHN, 2018. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine. Paris, France.

Voirin M., 2017. Typologie des habitats de la vallée de la Moselle (entre Epinal-88 et Flavigny-sur-Moselle-54). Pôle lorrain du futur CBNNE. CENL / AERM. 104 p + annexe.

Voirin M., 2017. Première ébauche du synopsis des groupements végétaux de Lorraine. Analyse bibliographique. Version 3 (juin 2017). Pôle lorrain du futur Conservatoire Botanique National du Nord-Est. Agence de l'Eau Rhin-Meuse. DREAL Lorraine. 51 p.

SITES CONSULTES

<https://www.tela-botanica.org/>

<https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>

<https://cbnbp.mnhn.fr/cbnp/>

<https://www.cbnal.fr/>

<https://cblorraine.fr/webobs-flora/>

<https://openobs.mnhn.fr/>

<http://especes-exotiques-envahissantes.fr/>

<https://www.geoportail.gouv.fr/>

Annexes

Tableau 5 : Liste des espèces inventoriées sur la ZEI

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté	Dét. ZNIEFF	LRR	LRN	Protection	Législation internationale	EEE	Patrimonialité
<i>Acer platanoides</i> L., 1753	Érable plane, Plane	I	CC		LC	LC				Très faible
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Érable sycomore, Grand Érable	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	Aigremoine eupatoire, Francormier	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux, Verne	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Alopecurus myosuroides</i> Huds., 1762	Vulpin des champs, Queue-de-renard	I	CC		LC	LC				Très faible
<i>Alopecurus pratensis</i> L., 1753	Vulpin des prés	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Anisantha diandra</i> (Roth) Tutin ex Tzvelev, 1963	Brome à deux étamines, Anisanthe à deux étamines	O	RR	Oui	NA	LC				Très faible
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile, Anisanthe stérile	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Arctium lappa</i> L., 1753	Grande bardane, Bardane commune	I	CC		LC	LC				Très faible
<i>Argentina anserina</i> (L.) Rydb., 1899	Potentille ansérine, Ansérine	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé, Avoine élevée	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune, Herbe de feu	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Avena fatua</i> L., 1753	Avoine folle, Folle avoine	I	CC		LC	LC				Très faible
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette vivace, Pâquerette	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome mou, Brome orge	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Carex muricata</i> L., 1753	Laîche épineuse	NR	NR		NE	LC				Très faible
<i>Carex pendula</i> Huds., 1762	Laîche à épis pendants, Laîche pendante	I	AR		LC	LC				Très faible
<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	Charme commun, Charme	I	CCC		LC	LC				Très faible

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté	Dét. ZNIEFF	LRR	LRN	Protection	Législation internationale	EEE	Patrimonialité
<i>Centaurea jacea</i> L., 1753	Centaurée jacée, Tête de moineau	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Cerastium arvense</i> L., 1753	Céraiste des champs	I	C		LC	LC				Très faible
<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill., 1799	Céraiste aggloméré, Oreille de souris	I	CC		LC	LC				Très faible
<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc, Senousse	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs, Chardon des champs	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des champs, Vrillée	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liseron des haies, Liset	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Cornus alba</i> L., 1767	Cornouiller blanc	NR	NR		NE	NE				Très faible
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin, Sanguine	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier commun, Noisetier	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Cotoneaster dammeri</i> C.K.Schneid., 1906	Cotonéaster de Dammer	NR	NR		NE	NA				Très faible
<i>Crataegus laevigata</i> (Poir.) DC., 1825	Aubépine à deux styles, Aubépine lisse	I	CC		LC	LC				Très faible
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style, Épine noire	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Crepis biennis</i> L., 1753	Crépide bisannuelle, Crépide des prés	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire, Crépide à tiges capillaires	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Cynosurus cristatus</i> L., 1753	Cynosure crételle, Crételle	I	CC		LC	LC				Très faible
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage, Carotte commune	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cardère à foulon, Cabaret des oiseaux	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent rampant, Chiendent commun	I	CC		LC	LC				Très faible

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté	Dét. ZNIEFF	LRR	LRN	Protection	Législation internationale	EEE	Patrimonialité
<i>Epilobium hirsutum</i> L., 1753	Épilobe hérissé, Épilobe hirsute	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb., 1771	Épilobe à petites fleurs	I	CC		LC	LC				Très faible
<i>Equisetum arvense</i> L., 1753	Prêle des champs, Queue-de-renard	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Érigéron du Canada, Conyze du Canada	N	CC		NA	NA			EEEpot	<i>Invasive</i>
<i>Fragaria vesca</i> L., 1753	Fraisier sauvage, Fraisier des bois	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé, Frêne commun	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Galium mollugo</i> L., 1753	Gaillet commun, Gaillet Mollugine	I	AC		LC	LC				Très faible
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Geranium pusillum</i> L., 1759	Géranium fluët, Géranium grêle	I	CC		LC	LC				Très faible
<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte des villes, Benoîte commune	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Gléchome lierre terrestre, Lierre terrestre	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Glyceria fluitans</i> (L.) R.Br., 1810	Glycérie flottante, Manne de Pologne	I	CC		LC	LC				Très faible
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse, Blanchard	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Hordeum vulgare</i> L., 1753	Orge commune, Escourgeon	O	R		NA	NA				Très faible
<i>Hypericum humifusum</i> L., 1753	Millepertuis couché, Petit millepertuis	I	C		LC	LC				Très faible
<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée, Salade-de-porc	I	CC		LC	LC				Très faible
<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn., 1791	Jacobée commune, Sénéçon jacobée	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Juglans regia</i> L., 1753	Noyer royal, Noyer	N	CC		NA	NA				Très faible

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté	Dét. ZNIEFF	LRR	LRN	Protection	Législation internationale	EEE	Patrimonialité
<i>Juncus effusus</i> L., 1753	Jonc épars	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Juncus inflexus</i> L., 1753	Jonc glauque, Jonc courbé	I	CC		LC	LC				Très faible
<i>Lactuca serriola</i> L., 1756	Laitue scariote, Escarole	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Lathyrus pratensis</i> L., 1753	Gesse des prés	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Lavandula angustifolia</i> Mill., 1768	Lavande à feuilles étroites, Lavande officinale	O	RR		NA	LC				Très faible
<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	Troène commun, Troène	I	CC		LC	LC				Très faible
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ivraie vivace, Ray-grass anglais	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé, Pied-de-poule	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Lotus pedunculatus</i> Cav., 1793	Lotier pédonculé, Lotier des marais	I	CC		LC	LC				Très faible
<i>Lythrum salicaria</i> L., 1753	Salicaire commune, Salicaire pourpre	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Malus domestica</i> (Suckow) Borkh., 1803	Pommier nain, Pommier	O	R		NE	NE				Très faible
<i>Malus sylvestris</i> (L.) Mill., 1768	Pommier sylvestre, Pommier sauvage	I	C		LC	LC				Très faible
<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline, Minette	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Pastinaca sativa</i> L., 1753	Panais cultivé, Pastinacier	I	CC		LC	LC				Très faible
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Phragmite austral, Roseau	I	CC		LC	LC				Très faible
<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride fausse épervière, Picride épervière	I	CC		LC	LC				Très faible
<i>Pilosella officinarum</i> F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	Piloselle officinale, Épervière piloselle	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Petit plantain	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain élevé, Plantain majeur	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun, Gazon d'Angleterre	I	CCC		LC	LC				Très faible

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté	Dét. ZNIEFF	LRR	LRN	Protection	Législation internationale	EEE	Patrimonialité
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Prunus cerasus</i> L., 1753	Cerisier acide, Griottier	O	RR		NA	NA				Très faible
<i>Prunus domestica</i> L., 1753	Prunier domestique, Prunier	O	AR		NA	NA				Très faible
<i>Prunus serrulata</i> Lindl., 1830	Cerisier du Japon	NR	NR		NE	NE				Très faible
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Prunier épineux, Épine noire	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Prunus virginiana</i> L., 1753	Prunier de Virginie, Cerisier de Virginie	NR	NR		NE	NA				Très faible
<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh., 1800	Pulicaire dysentérique, Herbe de Saint-Roch	I	CC		LC	LC				Très faible
<i>Pyrus communis</i> L., 1753	Poirier commun, Poirier cultivé	I	CC		NE	LC				Très faible
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé, Gravelin	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Rabelera holostea</i> (L.) M.T.Sharples & E.A.Tripp, 2019	Stellaire holostée	I	CC		LC	LC				Très faible
<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Renoncule âcre, Bouton-d'or	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante, Bouton-d'or rampant	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Rosa arvensis</i> Huds., 1762	Rosier des champs, Rosier rampant	I	CC		LC	LC				Très faible
<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens, Rosier des haies	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Rubus caesius</i> L., 1753	Ronce bleue, Ronce bleu-vert	I	CC		LC	LC				Très faible
<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	Ronce ligneuse, Ronce de Bertram	I	CC		LC	NE				Très faible
<i>Rubus pruinosis</i> Arrh., 1839	Ronce pruneuse, Ronce à feuilles de noisetier	NR	NR		NE	NE				Très faible
<i>Rumex conglomeratus</i> Murray, 1770	Patience agglomérée, Oseille agglomérée	I	CC		LC	LC				Très faible
<i>Salix alba</i> L., 1753	Saule blanc, Saule commun	I	CC		LC	LC				Très faible
<i>Salix atrocinerea</i> Brot., 1804	Saule gris cendré foncé, Saule à feuilles d'Olivier	I	RR	Oui	DD	LC				Faible

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté	Dét. ZNIEFF	LRR	LRN	Protection	Législation internationale	EEE	Patrimonialité
<i>Salix caprea</i> L., 1753	Saule marsault, Saule des chèvres	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Salix cinerea</i> L., 1753	Saule cendré	I	CC		LC	LC				Très faible
<i>Salix viminalis</i> L., 1753	Saule des vanniers, Osier blanc	I	C		LC	LC				Très faible
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir, Sampéchier	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Schedonorus arundinaceus</i> (Schreb.) Dumort., 1824	Schédonore roseau, Fétuque roseau	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Schedonorus pratensis</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Schédonore des prés, Fétuque des prés	I	CC		LC	LC				Très faible
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	Laiteron épineux	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Spiraea japonica</i> L.f., 1782	Spirée du Japon	O	R		NE	NA			EEEav	Invasive
<i>Symphytum officinale</i> L., 1753	Consoude officinale, Grande consoude	I	CC		LC	LC				Très faible
<i>Taraxacum</i> F.H. Wigg., 1780	Pissenlit, Chicorée sauvage	NR	NR		NE	NE				Très faible
<i>Taraxacum officinale</i> F.H.Wigg., 1780	Pissenlit officinal, Pissenlit commun	I	CC		LC	LC				Très faible
<i>Tragopogon dubius</i> Scop., 1772	Salsifis douteux, Grand salsifis	I	AR	Oui	LC	LC				Faible
<i>Trifolium dubium</i> Sibth., 1794	Trèfle douteux, Petit trèfle jaune	I	CC		LC	LC				Très faible
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Typha latifolia</i> L., 1753	Massette à feuilles larges, Massette à larges feuilles	I	CC		LC	LC				Très faible
<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Orme mineur, Petit orme	I	CC		LC	LC				Très faible
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Veronica hederifolia</i> L., 1753	Véronique à feuilles de lierre	I	CC		LC	LC				Très faible
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse	N	CCC		NA	NA			EEEsur	Invasive
<i>Vicia cracca</i> L., 1753	Vesce cracca, Jarosse	I	CCC		LC	LC				Très faible
<i>Vicia sepium</i> L., 1753	Vesce des haies	I	CCC		LC	LC				Très faible

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté	Dét. ZNIEFF	LRR	LRN	Protection	Législation internationale	EEE	Patrimonialité
<i>Viscum album L., 1753</i>	Gui blanc, Gui des feuillus	I	CC		LC	LC				Très faible

Légende : Indigénat : I = Indigène, N = Sténonaturalisé, O = Occasionnel, NR = Non renseigné ; Rareté : CCC = Extrêmement commune, CC = Très commun, C = Commun, AC = Assez commun, AR = Assez rare, R = Rare, RR = Très rare, NR = Non renseigné ; Statut : LC = Préoccupation mineure, DD = Données insuffisantes, NA = Non applicable, NE = Non évalué ; Caractère invasif : EEeav = Invasive avérée, EEEsur = Invasive à surveiller, EEEpot = Invasive potentielle.



SIEGE – AGENCE NORD

- 📍 **ADRESSE**
1 rue des fonds hanons, 59144
JENLAIN
- 📞 **TELEPHONE**
03.59.38.22.58
06.28.93.32.17
- ✉️ **info@rainette-ecologie.com**

AGENCE GRAND EST

- 📍 **ADRESSE**
110 rue des quatre éléments, 54340
POMPEY
- 📞 **TELEPHONE**
03.83.51.20.38
07.56.36.09.44
- ✉️ **c.poesy@rainette-ecologie.com**

AGENCE NORD OUEST

- 📍 **ADRESSE**
App. 4, 5bis rue de la cavée 14210
ESQUAY-NOTRE-DAME
- 📞 **TELEPHONE**
02.31.29.85.34
06.08.73.27.98
- ✉️ **c.villedieu@rainette-ecologie.com**

AGENCE ILE-DE-FRANCE

- 📍 **ADRESSE**
10 route de saint-leu
77240 CESSON
- 📞 **TELEPHONE**
07.72.51.53.92
- ✉️ **m.cobigo@rainette-ecologie.com**

ANTENNE SUD OUEST

- 📍 **ADRESSE**
Espace de coworking
31500 TOULOUSE
- 📞 **TELEPHONE**
07.50.59.83.47
- ✉️ **r.berrabah@rainette-ecologie.com**